



Demander sa part d'héritage 30 ans après?

Par **seb34130**, le **14/08/2014** à **20:16**

Bonjour,

Il y'a 30 ans environ, ma belle mère a cédée sa villa à ses trois enfants issues d'un premier mariage.

Tout les trois ont eu une part égale et l'un d'eux a pût racheter la maison et y vit d'ailleurs toujours.

A cette époque ma femme et son frère jumeaux étaient en bas age et n'ont absolument rien reçu. Rien n'a été fait devant notaire, tout uniquement sur la confiance.

a l'époque les demi frères et la demi sœur de ma femme avaient promis qu'en échange ils ne demanderaient rien sur la seconde villa qui appartient du coup au père de ma femme ainsi qu'a sa mère.

Ma belle mère est décédée il y'a quelque temps, la demie sœur de ma femme ne demande rien, en revanche les deux demi frères eux réclament leur part et ne respectent pas leur promesse.

Du coup je voulais savoir si il était possible de demander à ses frères de rendre une partie de leur héritage sur la première villa étant donné que ma femme et son frère ont été déshériter.

En vous remerciant.